



REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE

En qualité d'organisateur administratif organise les 17 & 18 Septembre 2016, avec

L'ASSOCIATION SPORT AUTO TANCARVILLAIS

En qualité d'organisateur technique, une épreuve automobile dénommée

COURSE DE COTE VHC REGIONALE DE TANCARVILLE

Cette épreuve compte pour :

Le CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL DE NORMANDIE 2016

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional de Normandie sous le N° **37-16** en date du 24/06/2016.

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **R 645** en date du 24/06/2016

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. OFFICIELS:

Président du Collège	M. WICO Michel	Licence 1303 / 2204
Commissaire Sportif	Mme. LARUE Annick	Licence 1309 / 19109
Commissaire Sportif	M. PATIN Jean-Pierre	Licence 1303 / 4183
Chargé des Relations Concurrents	M. CHAMPROBERT Sylvain M. VIGER David	Licence 1308 / 18483 Licence 1308 / 47235
Directeur de Course	M. CARTERON Michel	Licence 1308 / 8442
Directeur de Course Adjoint	M. DUMAS Jean-Pierre	Licence 1303 / 11888
Responsable Commissaire Tech. B (VHC)	M. BALLENGHIEN François	Licence 1303 / 5641
Responsable Commissaire Technique B	M. SALENNE Jacques	Licence 1306 / 18219
Commissaire Technique C	M. BOGEMANS Christophe	Licence 1308 / 44924
Commissaire Technique C	M. CORREIA DA COSTA Fabien	Licence 1308 / 212454
Médecin de l'épreuve	M. GALOIS Hervé	
Chargé des Commissaires de Route	M. DEUIL Sébastien	Licence 1308 / 113016
Chronométrateur Départ	M. JEGOU Pascal	Licence 1308 / 3899
Chronométrateur Arrivée et Classement	M. VOISIN Raphaël	Licence 1308 / 211834
Chargé mise en place des Moyens	M. HERRY Gilbert	Licence 1308 / 223757

1.2p. HORAIRES

- **Mardi 13 Septembre** Minuit Clôture des engagements.
- **Vendredi 16 Septembre** Affichage de la liste des engagés : Commerçants Tancarville le Bas.
-
- **Samedi 17 Septembre** 14h30 à 18h45 : Vérifications administratives.
14h45 à 19h00 : Vérifications techniques.

Dimanche 18 Septembre

- 07h30 : Briefing des commissaires : (Place Du Bourg)
- 07h45 à 09h30 : Vérifications administratives.
- 08h00 à 09h45 : Vérifications techniques.
- 10h00 : Affichage liste concurrents autorisés à prendre part aux essais.
- 08h30 à 10h15 : Essais non chronométrés.
- 10h30 à 12h00 : Essais chronométrés.
- 12h30 : Affichage liste concurrents autorisés à prendre part à la course.

COURSE:

- 1^{ère} montée le 03/07/2016 à partir de 13H30
- 2^{ème} montée le 03/07/2016 à partir de 15H00
- 3^{ème} montée le 03/07/2016 à partir de 16H30

- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : Après arrivée dernier concurrent en parc fermé.
- Les concurrents pourront retirer les coupes et trophées correspondants à leurs classements, ainsi que le palmarès, au cours de la remise des prix. Seuls les classements pourront être envoyés en cas d'absence à la remise des prix.
- 1^{ère} Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : Le Dimanche 18 Septembre à 08h30. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Le nombre de voitures admises est fixé à 20
- Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").
- Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. SECURITE

- Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.
- Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.
- Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

- Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

- Voir réglementation générale

ARTICLE 6P. ASSURANCES

- Voir règlement standard Courses de Côte

ARTICLE 7P. PARCOURS

- Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

- Voir règlement de l'épreuve régionale ou le règlement standard courses de côtes sauf les frais de participation qui sont fixés à 190 euros réduits à 120 euros avec publicité de l'organisateur
- Date de clôture des engagements : le 13 Septembre 2016 à minuit, (date du cachet de la poste faisant foi).
- Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus immédiatement de cette décision.
- Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

Rallygt Association
20 Impasse Major Howard
14600 Honfleur
TEL 02.35.27.70.18
Email : rallygt@rv14.fr

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support (internationale) (nationale) ou le règlement standard Course de Côte.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

- Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

11.2.2P. Essais

- **Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.**

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

- Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

- Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard courses de côte

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

- Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

11.2.7P. Pénalités

- Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

- Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

- La compétition se disputera trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.
- Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.
- Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Ceux-ci devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

- Les classements seront établis de la façon suivante :
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N, A, B,
- Un classement séparé pour les voitures **des groupes N, A, B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France de la Montagne VHC.**
-

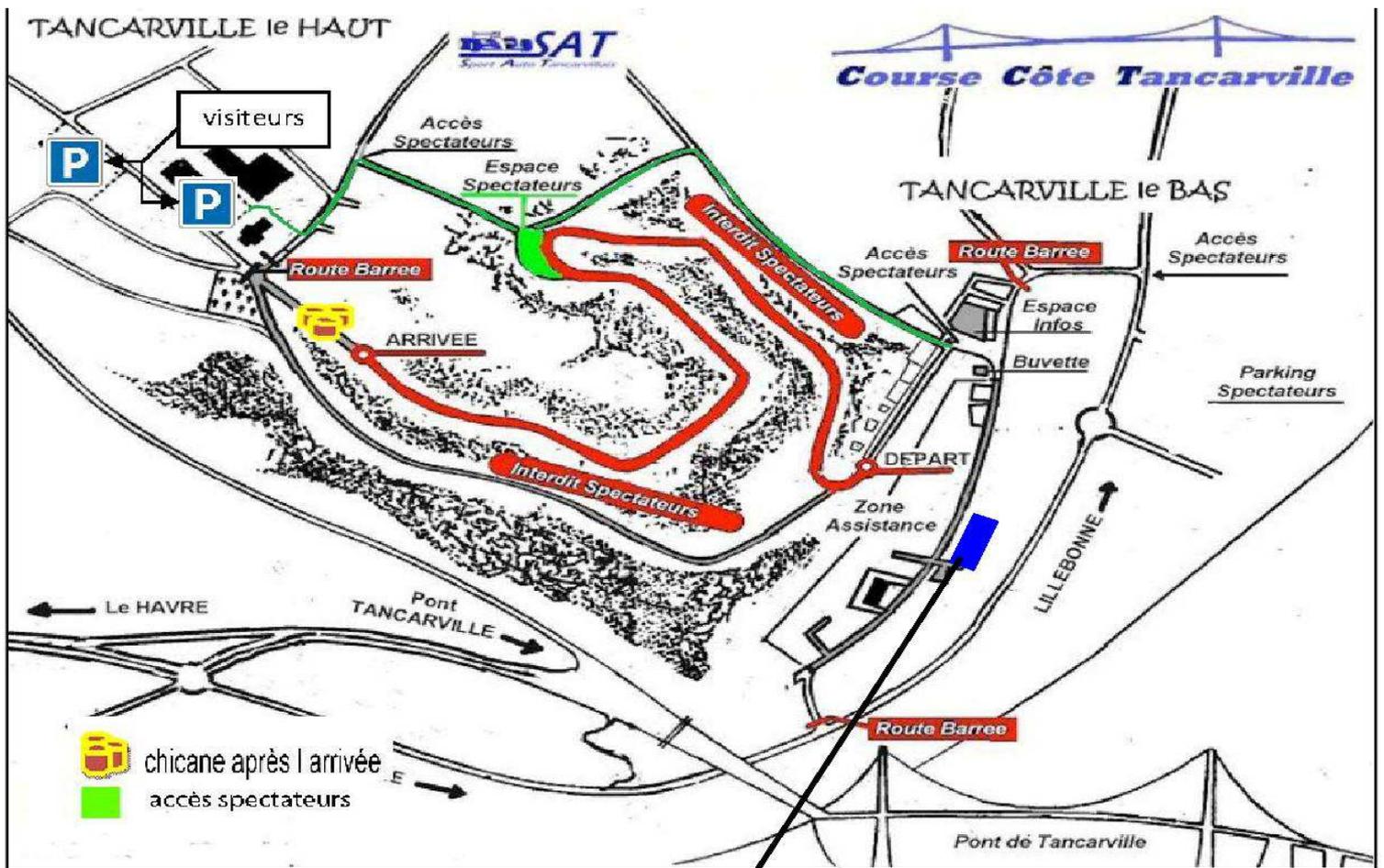
ARTICLE 13P. PRIX

- **Les concurrents classés de tous les groupes seront récompensés voir l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne V.H.C.**

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

- Elle aura lieu le 18 septembre 2016 à Tancarville le Bas

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve moderne.



Zone obligatoire de stationnement des portes voitures

Stade Michel Autin